

Meroux, le 30 mai 2017

Madame, Monsieur le Maire
Madame, Monsieur le Président

Affaire suivie par Nathalie Lombard

Objet : modification des statuts du syndicat
Nos réf. : 2017/

PJ : - statuts - délibération du comité – présentation des statuts

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les statuts tels qu'ils ont été adoptés par le comité syndical lors de sa réunion du 16 mai dernier.

Votre assemblée délibérante devra se prononcer sur ces derniers, dans un délai maximum de 3 mois à compter de la réception de la présente, en application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces statuts seront considérés comme acceptés s'ils recueillent l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les principales modifications statutaires portent sur les points suivants :

- 1. la nature juridique du syndicat ;**
- 2. la dénomination du Syndicat;**
- 3. l'adjonction de nouvelles compétences ;**

La modification portant sur la représentativité des délégués au comité syndical a également été présentée mais à fait l'objet d'un refus par les membres présents. Seule la représentation des EPCI au comité lorsqu'ils adhèrent à une compétence, a été approuvée.

Vous trouverez sur le site internet du Syndicat le diaporama présenté lors de la réunion et sur le document ci-joint un résumé des principales modifications.

L'ensemble des services du syndicat, les vice-présidents et moi-même restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher(e) collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Yves BISSON